

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU DU 7 SEPTEMBRE 2021, convoquée à 19h30, tenue à 19h30, le mercredi 15 septembre 2021, dans la salle du conseil au 1060, rue du Moulin-Payet, Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Sont présents:

La mairesse, madame Chantal Denis.

Messieurs les conseillers :

Monsieur Harry Gow, conseiller #1;
Monsieur Pierre Lauzon, conseiller #3;
Monsieur Bernard Archambault, conseiller #4;
Monsieur Robert Mayrand, conseiller #6.

Postes vacants : #2 et #5

Est également présente à la séance, madame:

Cynthia Bossé, directrice générale.

La mairesse informe l'assistance que la séance du conseil municipal est enregistrée.

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment le quorum, sous la présidence de madame la mairesse Chantal Denis, et ce, conformément à l'article 147 du *Code municipal du Québec*.

1. Séance ordinaire

2021-09-315

CONSIDÉRANT QUE madame la mairesse procède à l'ouverture de la séance à 19 h30;

CONSIDÉRANT L'avis public du 14 septembre 2021 en lien avec la séance ordinaire du 7 septembre ajournée au 15 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie de la COVID-19 le 11 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE les consignes sanitaires gouvernementales en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Archambault, appuyé par monsieur Harry Gow et résolu, à l'unanimité que le conseil accepte que la présente séance soit tenue

à la salle du conseil au 1060, rue du Moulin-Payet, Saint-Antoine-sur-Richelieu.

La séance ordinaire ajournée est ouverte par la mairesse à 19h30.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2021-09-316

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par monsieur Robert Mayrand et résolu, à l'unanimité que soit accepté l'ordre du jour, et ce comme suit:

QUE soit laissé ouvert le point « Divers » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items suivants :

- 10.2 Ressources humaines – bibliothèque embauche d'une étudiante
- 10.3 Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques – matricule 2572-77-5756– dépôt de demande
- 10.4 Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques – matricule 2775-75-3409- dépôt de demande
- 10.5 Acte de servitude pour les lots 4 834 119 et 4 834 137
- 10.6 Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques – matricule 2670-17-8192- dépôt de demande
- 10.7 Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques – matricule 2872-47-3251 – dépôt de demande
- 10.8 Achat d'un panneau d'interprétation pour la place Dompierre-sur-mer
- 10.9 Soirée de Noël pour le personnel municipal
- 10.10 Offre de prix de Lignes Maska
- 10.11 Remboursement d'achat pour le camion des Premiers répondants

ADOPTÉE

2021-09-317

1.2 Adoption des délibérations de la séance ordinaire du 3 août 2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Lauzon, APPUYÉ par monsieur Harry Gow et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du 3 août 2021.

ADOPTÉE

1.3. Période de questions générales

Une période de questions générales de 15 minutes est mise à la disponibilité de l'assistance.

Le conseil municipal se réserve le droit d'interrompre toutes questions s'il les juge offensantes ou inappropriées. Ceci en conformité des articles 17 à 24 du règlement de régie interne 2010-03.

3. Finance

3.2 Paiement à la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

Point reporté à une date ultérieure.

4. Administration

4.9 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-011 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, abrogeant et remplaçant le règlement 2006-04

Reporté à la séance d'octobre.

10. Divers

10.2 Ressources humaines – bibliothèque embauche d'une étudiante

2021-09-318

CONSIDÉRANT LES besoins de ressources humaines à la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE madame Léanne Thibodeau a été à l'emploi de la Municipalité comme étudiante à la bibliothèque durant la période estivale 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par monsieur Harry Gow, et résolu, à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Léanne Thibodeau au poste d'étudiante à la bibliothèque jusqu'à concurrence de 10 heures par semaine durant les heures d'ouverture de la bibliothèque et son salaire sera le même que durant la période estivale. Son horaire de travail sera établi par le responsable de la bibliothèque, M. Jean Lavallée, et selon les besoins à combler. Le premier jour de travail fut le 28 juin 2021;

D'AUTORISER madame Cynthia Bossé, directrice générale, pour et au nom de la Municipalité, à signer le contrat de travail.

ADOPTÉE

- 10.3 Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques – matricule 2572-77-5756 – dépôt de demande
-

2021-09-319

CONSIDÉRANT LE règlement 2016-11 intitulé « *Règlement décrétant la création d'un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques* »;

CONSIDÉRANT LA demande du propriétaire, matricule 2572-77-5756;

CONSIDÉRANT LA conformité de la demande;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu, à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la demande pour le programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques de l'immeuble relié au matricule 2572-77-5756 au montant de 21 000,00 \$ plus un montant équivalent aux taxes applicables.

ADOPTÉE

- 10.4 Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques – matricule 2775-75-3409- dépôt de demande
-

2021-09-320

CONSIDÉRANT LE règlement 2016-11 intitulé « *Règlement décrétant la création d'un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques* »;

CONSIDÉRANT LA demande du propriétaire, matricule 2775-75-3409;

CONSIDÉRANT LA conformité de la demande;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, appuyé par monsieur Pierre Lauzon et résolu, à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la demande pour le programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques de l'immeuble relié au matricule 2775-75-3409 au montant de 21 000,00 \$ plus un montant équivalent aux taxes applicables.

ADOPTÉE

10.5 Acte de servitude pour les lots 4 834 119 et 4 834 137

2021-09-321

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 2019-07-166 relative à l'autorisation, à l'entreprise 9348-9474 Québec inc., d'un Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour la propriété sise au 1113, rue du Rivage;

CONSIDÉRANT LES conditions énumérées à ladite résolution notamment que le lot numéro 4 834 137 doit faire l'objet d'une servitude notariée et enregistrée garantissant la permanence des cases de stationnement et le fait que le stationnement doit demeurer rattaché au lot 4 834 119;

CONSIDÉRANT QUE la passation d'un acte de servitude permettra de réaliser un projet de lotissement et de développement immobilier;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la réglementation municipale, le promoteur doit verser une contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels d'un montant équivalent à 10% de la valeur marchande de la propriété et que cette propriété a été évaluée à 165 000\$ selon une étude de la firme Raymond Joyal, évaluation immobilière et services conseils en date du 7 août 2020, dossier numéro RJ-20-550-0198;

CONSIDÉRANT LE projet d'acte de servitude rédigé par le notaire Pierre Lévesque et soumis à ce conseil;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, APPUYÉ par monsieur Pierre Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était au long cité;

QUE soient mandatées mesdames Chantal Denis, mairesse et Cynthia Bossé, directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité ledit acte de servitude;

QUE la présente résolution, soit conditionnelle au versement, par les demandeurs, de la contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels d'une somme de 16 500\$ plus les frais de notaire et autres frais;

QU'UNE garantie de contribution soit exigée en versant à la Municipalité, à la signature de l'acte de servitude, la somme de 16 500\$ ou en fournissant un cautionnement à l'effet qu'une compagnie d'assurance reconnue au Canada se porte caution envers la Municipalité, pour l'entreprise 9348-9474 Québec inc., et ce, pour un montant équivalent à la contribution de parc exigible au lotissement, telle caution devenant exigible si le permis de lotissement n'est pas émis;

QUE LA Contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels d'un montant de 16 500 \$ soit affectée au fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels de la municipalité.

ADOPTÉE

10.6 Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques – matricule 2670-17-8192
dépôt de demande

2021-09-322

CONSIDÉRANT LE règlement 2016-11 intitulé « Règlement décrétant la création d'un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques »;

CONSIDÉRANT LA demande du propriétaire, matricule 2670-17-8192;

CONSIDÉRANT LA conformité de la demande;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, et APPUYÉ par monsieur Harry Gow et résolu, à l'unanimité, d'autoriser la demande pour le programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques de l'immeuble relié au matricule 2670-17-8192 d'une somme de 21 350,00 \$ plus un montant équivalent aux taxes applicables.

ADOPTÉE

10.7 Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques – matricule 2872-47-3251 –
dépôt de demande

2021-09-323

CONSIDÉRANT LE règlement 2016-11 intitulé « Règlement- décrétant la création d'un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques »;

CONSIDÉRANT LA demande du propriétaire, matricule 2872-47-3251;

CONSIDÉRANT LA conformité de la demande;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand et APPUYÉ par monsieur Harry Gow et résolu, à l'unanimité d'autoriser la demande pour le programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques de l'immeuble relié au matricule 2872-47-3251 d'une somme de 15 500,00 \$ plus un montant équivalent aux taxes applicables.

ADOPTÉE

10.8 Achat d'un panneau d'interprétation pour la place
Dompierre-sur-Mer

2021-09-324

CONSIDÉRANT LES 2 offres de prix reçues pour la fourniture d'un panneau d'interprétation d'une dimension de 19 1/4" haut x 22 1/4" L;

CONSIDÉRANT L'offre de Dumas inc.:

- Panneau en aluminium plein 1/4" d'épaisseur,
- Graphique Giclée couleur cuite sur l'aluminium,
- Résine cuite protectrice sans reflet anti-graffitis et UV,
- Garantie 10 ans,
- Pour un prix: 926,00 \$ (avant taxes) et des frais d'emballage et expédition de 22,00 \$ (avant taxes);

CONSIDÉRANT L'offre de l'Imprimerie Émond & Pelletier inc. :

- Panneau Alu ¼, avec laminage mat, protection extérieure (non précisée), fichier haute résolution non-inclus;
- Pour un prix de 153,00 \$ (avant taxes);

CONSIDÉRANT LA garantie de durabilité proposé par monsieur Dumas;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Lauzon, APPUYÉ par monsieur Robert Mayrand et résolu à l'unanimité que soit attribué le mandat de fourniture du panneau d'interprétation pour la Place Dompierre sur mer à l'entreprise Dumas inc. Pour un montant de 926,00 \$ (avant taxes) plus les frais d'expéditions.

ADOPTÉ

10.9 Soirée de Noël pour le personnel municipal

2021-09-325

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir l'organisation de la soirée de Noël pour le personnel municipal ;

IL EST PROPOSÉ par madame la mairesse, APPUYÉ par monsieur Robert Mayrand et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE les employés municipaux incluant ceux du Service de sécurité incendie soient invités et qu'ils déboursent les coûts associés à leur conjoint;

QUE les membres du conseil soient invités et qu'ils déboursent le coût pour leur conjoint(e);

QU'un budget d'environ 60,00 \$ (taxes nettes) incluant le pourboire par personne soit alloué pour le repas lors de cette soirée;

QU'un budget de 1 000,00 \$ (taxes nettes) soit attribué pour la soirée dansante;

QUE soit réservée la salle Julie-Daoust pour le vendredi 10 décembre 2021.

ADOPTÉE

10.10 Offre de prix de Lignes Maska

2021-09-326

CONSIDÉRANT l'offre de Lignes Maska Inc. Pour le lignage des rues municipales pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT le rapport soumis par la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Archambault, APPUYÉ par monsieur Robert Mayrand et résolu à l'unanimité des conseillers que soit attribué un mandat à Ligne Maska conformément au rapport soumis, et ce, pour un budget de 16 674,06 \$ (avant taxes).

ADOPTÉE

10.11 Remboursement d'achat pour le camion de Premiers répondants

2021-09-327

CONSIDÉRANT l'achat du camion usagé (d'occasion) pour les premiers répondants pour la somme de 6 925,00 \$, incluant l'ajout du lettrage par des membres de l'équipe du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT les fonds dédiés aux premiers répondants de 6 321,38 \$ (montant recueilli);

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Lauzon, APPUYÉ par monsieur Bernard Archambault et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit remboursé à monsieur Luc Samson le montant du prix d'achat du véhicule;

QUE soient remboursés les autres frais aux personnes concernées;

QUE soit affecté le budget courant du Service de sécurité incendie au paiement de la différence, et ce, pour le montant de 603,62\$.

ADOPTÉE

11. Période de questions

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance pour une période de trente (30) minutes maximums.

Le conseil municipal se réserve le droit d'interrompre toutes questions s'il les juge offensantes ou inappropriées. Ceci, conformément aux articles 17 à 24 du règlement de régie interne 2010-03.

13. Levée de la séance

2021-09-328

IL EST PROPOSÉ par monsieur Archambault , APPUYÉ par monsieur Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 h07.

ADOPTÉE

Chantale Denis
Mairesse

Cynthia Bossé
Directrice générale

Je, Chantal Denis, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.